

La vie qui s'élève



Située en Estrie - secteurs d'Asbestos, Magog et Windsor.

Orthophoniste

Banque de candidatures

La Commission scolaire des Sommets offre des services éducatifs à près de 9250 élèves, jeunes et adultes répartis dans un réseau de 35 établissements situés sur le territoire des Municipalités régionales de comté (MRC) de Memphrémagog, des Sources et du Val-Saint-François.

Semaine de travail

À déterminer

Statut d'emploi

Temporaire

Échelle de traitement

43 641 \$ à 80 572 \$ par année (selon la scolarité et l'expérience)

Horaire de travail

Lundi au vendredi

Supérieur immédiat

Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires

Entrée en fonction

À déterminer

Qualifications requises

Être membre de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec.

Autre exigence

Posséder un permis de conduire valide puisque des déplacements au sein de la commission scolaire seront à effectuer.

Expérience dans le milieu scolaire est un atout.

Nature du travail

L'emploi d'orthophoniste ou d'audiologiste comporte plus spécifiquement des fonctions de prévention, de dépistage et d'évaluation des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des troubles de l'audition, du langage, de la parole ou de la voix ainsi que de détermination et de mise en oeuvre d'un plan de traitement et d'intervention en orthophonie ou en audiologie, dans le but de développer, de restaurer ou de maintenir les aptitudes de communication de l'élève en interaction avec son environnement et faciliter son cheminement scolaire.

Quelques attributions caractéristiques

- Analyse et interprète les renseignements recueillis, évalue les fonctions de l'audition, du langage, de la parole ou de la voix des élèves, notamment de l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation, et de l'élève atteint d'un trouble mental ou neurophysiologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par une ressource professionnelle habilitée à le faire.
- Détermine un plan de traitement et d'intervention en orthophonie ou en audiologie dans le cadre d'un plan d'intervention pour répondre aux besoins de l'élève.
- Participe à l'élaboration et la mise en application du service d'orthophonie ou d'audiologie tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire.
- Contribue à la planification, la réalisation ou la supervision des activités en vue de prévenir l'apparition de problèmes de communication ou dépister les difficultés de communication, en complémentarité avec les autres intervenantes et intervenants impliqués.

Située en Estrie - secteurs d'Asbestos, Magog et Windsor.

Attributions caractéristiques (suite)

- Contribue au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention; elle ou il participe avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, le plan de traitement et d'intervention en orthophonie ou en audiologie; elle ou il participe au choix des objectifs et des moyens d'intervention; elle ou il collabore avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions, et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs.
- Intervient auprès d'une classe ou d'un groupe d'élèves présentant des difficultés communes ou auprès d'élèves présentant des problématiques particulières afin de faciliter leurs apprentissages et leur insertion sociale.
- Conseille et soutient l'enseignante ou l'enseignant et lui explique la nature des difficultés de communication de l'élève de façon qu'elle ou qu'il puisse adapter son enseignement et le matériel éducatif utilisé; elle ou il l'informe de l'impact de ces difficultés sur les apprentissages et l'adaptation sociale de l'élève ou du groupe; elle ou il voit à l'élaboration et à l'adaptation de matériel éducatif existant; elle ou il contribue au choix de moyens d'aide à la communication orale.
- Soutient et outille les membres de la famille et les autres intervenantes et intervenants scolaires; elle ou il fournit les conseils pertinents en vue de développer chez ces derniers des attitudes et des habiletés favorisant le développement de la communication de l'élève; elle ou il planifie, organise et anime des activités de formation, d'information et de sensibilisation concernant les difficultés de communication.
- Établit et maintient une collaboration et des liens avec les organismes partenaires; elle ou il communique avec les autres intervenantes et intervenants concernés pour obtenir ou fournir des avis et des renseignements; elle ou il peut diriger l'élève ou ses parents vers des ressources appropriées à la situation et aux besoins.
- Conseille le personnel d'encadrement, rédige des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et fait des recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision.
- Prépare et assure la mise à jour des dossiers selon les normes propres à la profession et les règles définies par la commission scolaire; elle ou il rédige des notes évolutives ou des rapports d'évaluation d'étape, de fin de processus et de suivi de ses interventions.

Veillez nous faire parvenir votre curriculum vitæ par courriel.

Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées. La commission scolaire se réserve le droit d'évaluer les connaissances et habiletés des candidats.

La commission scolaire participe à un programme d'accès à l'égalité en emploi. Les candidatures des femmes, des personnes handicapées, des membres des minorités ethniques ou visibles et des autochtones sont encouragées. Nous offrons des mesures d'adaptation aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins.

Service des ressources humaines : 449, rue Percy, Magog, QC J1X 1B5
Télécopieur : 819 847-0729 • @ : rhumaines@csdessommets.qc.ca